



## Pour ses 50 ans, le contrat de prévoyance CAP AGIPI renforce l'accompagnement des familles et s'adapte aux évolutions sociétales avec 14 nouveautés

Pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de son contrat de prévoyance, AGIPI annonce une offre enrichie de 14 nouveautés applicables aux nouvelles adhésions CAP depuis le 14 septembre 2026. Ces innovations visent à adapter la protection aux évolutions des parcours de vie : recomposition familiale, allongement des carrières et de la durée de vie ou renforcement de la couverture en cas d'invalidité.

Créé en 1976, en même temps qu'AGIPI, le CAP accompagne depuis 50 ans les indépendants, chefs d'entreprise et entrepreneurs dans la protection de leur famille, de leurs revenus et de leur activité professionnelle. Il compte aujourd'hui 265 000 adhésions et un chiffre d'affaires qui approche les 500 M€.

*« En 50 ans, les familles, les carrières et les besoins de protection ont profondément changé. Avec ces 14 nouveautés, nous faisons évoluer notre contrat historique pour apporter des réponses concrètes aux réalités vécues aujourd'hui par nos adhérents et leurs proches », souligne Agnès Pfertzel, présidente d'AGIPI.*

### Une protection qui évolue avec la situation familiale

Mariage ou Pacs, naissance ou adoption, études supérieures d'un enfant, séparation ou décès du conjoint : ces événements modifient les besoins de protection d'une famille. Le CAP permet désormais d'augmenter ou de souscrire des garanties décès sans nouvelles formalités médicales à l'occasion de ces changements.

Le contrat AGIPI intègre une extension de garantie unique sur le marché : la garantie Capital maladies graves couvre dorénavant automatiquement le conjoint ou le partenaire de Pacs de l'assuré, dans les conditions et limites prévues par le contrat.

*« Nos réflexions ont conduit à ne plus envisager la prévoyance sous le seul angle individuel. Désormais, lorsqu'un adhérent choisit de souscrire la garantie Capital maladies graves pour lui-même, celle-ci est automatiquement étendue à son conjoint ou partenaire de Pacs. Nous renforçons ainsi la protection de toute la famille dans les moments difficiles qu'elle peut traverser », commente Agnès Pfertzel.*

#### À propos d'AGIPI

Créée en 1976, AGIPI est une association d'assurés pour la retraite, l'épargne, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite. AGIPI compte 831 810 adhérents, 1 244 568 adhésions et enregistre 3,3 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2025 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 octobre 2026

### L'assistance renforcée dans les situations de vulnérabilité

Les nouveautés du CAP accordent une place accrue aux services d'assistance, afin que la protection ne repose pas uniquement sur le versement d'une prestation financière.

Depuis 2021, le CAP intègre une garantie consacrée aux violences intrafamiliales. Désormais, une solution de relogement d'urgence à l'hôtel ainsi que l'organisation du transport vers cet hébergement ou vers le domicile d'un tiers de confiance complètent le dispositif.

L'accompagnement est également renforcé face à la maladie grave, aux épreuves liées à la naissance, au harcèlement scolaire et au cyberharcèlement. De nouvelles solutions de répit sont par ailleurs proposées aux proches aidants.

### Des garanties adaptées à l'allongement des carrières et de la durée de vie

Pour tenir compte de l'allongement des carrières, certaines garanties en cas d'incapacité peuvent désormais être maintenues à 100 % jusqu'à 70 ans. Les garanties décès peuvent, quant à elles, couvrir l'assuré jusqu'à 85 ans, tandis que la garantie Perte totale et irréversible d'autonomie est prolongée jusqu'au 70<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré.

Enfin, une garantie Capital décès à durée fixe est créée pour couvrir un besoin précisément délimité dans le temps, comme le financement des études d'un enfant, un engagement bancaire ou la transmission d'une entreprise.

#### À propos d'AGIPI

Créée en 1976, AGIPI est une association **d'assurés** pour la retraite, l'épargne, l'assurance emprunteur, la prévoyance et la santé, partenaire d'AXA. AGIPI propose des solutions répondant aux besoins essentiels de la vie : la protection de la famille et de l'activité professionnelle, du patrimoine et de la retraite. AGIPI compte 831 810 adhérents, 1 244 568 adhésions et enregistre 3,3 Md€ de cotisations d'assurance au 31 décembre 2025 (chiffres consolidés AGIPI et AGIPI Retraite).